

Compte-rendu du Conseil Municipal : séance du 8 juin 2020

L'an deux mil vingt et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Herbeys, convoqué en séance publique, s'est réuni, à la Maison Pour Tous à Herbeys à 19:00.

Fabrice AUBERT, absent excusé, a donné son pouvoir à Mathias CLOCHEAU.
Annick MICHOUUD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal (CM) : **vote à l'unanimité**

1. Enveloppe indemnitaire et indemnités des élus

Dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'enveloppe indemnitaire a été revalorisée : il existe un barème national maximum à ne pas dépasser qui tient compte du nombre d'habitants.

Madame le Maire propose que sa rémunération et celles des adjoints, qui détermine l'enveloppe globale d'indemnités des élus, soit réduite à 80% du maximum possible afin de pouvoir redistribuer une indemnité aux élus délégués ayant des responsabilités.

Les indemnités à Herbeys sont les suivantes :

Dans la strate 1000 à 3499 habitants	Taux Maximum National antérieur	Taux Maximum National depuis déc. 2019	Actuellement à Herbeys		Proposition à Herbeys	
			Taux	Montant	Taux	Montant
Maire	43%	51.6%	35%	1177.51€	41%	1388.78€
Adjoints	16.5%	19.8%	13.20 %	444.09€	15.84%	532.09€
Conseillers Délégués		6%	4.13%	138.94€	4.80%	161.48€

Une discussion s'engage quant à la possibilité de moduler ces indemnités en cours de mandat notamment sur les montants versés au maire par rapport à ceux versés aux adjoints.

Il est rappelé que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé au Code Général des Collectivités Territoriales. Le CM peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vote à l'unanimité

2. Liste des Délégations de pouvoirs du CM au Maire :

Le Code Général des Collectivités Territoriales liste 24 délégations possibles au maire. Ce dispositif permet de fluidifier la gestion municipale et répondre aux situations urgentes.

A contrario, le Maire doit informer le CM au cours de la séance qui suit la décision prise en vertu de ces délégations.

Vote à l'unanimité

3. Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Il est rappelé qu'il existe 2 grandes catégories de marché :

- les procédures formalisées qui concernent des marchés très importants en termes de volume financier,
- les procédures adaptées où l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché.

La tacite reconduction des marchés publics n'existe plus et toute dépense publique doit faire l'objet d'une mise en concurrence. La constitution de commission d'appel d'offre est obligatoire. Sa consultation l'est également en cas de marchés formalisés mais pas en cas de procédure adaptée.

Il est proposé que les membres suivants composent la CAO :

Titulaires	Suppléants
Stéphane VINCENT	Isabelle PATUREL
Denis CLOR	Dorisse DELEPINE
Olivier ULRICH	Gilberte TORRE

Vote à l'unanimité

4. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CM fixe le nombre de membres au CCAS, il peut varier entre 8 et 16.

Historiquement, il a été fixé à 12 à Herbeys : Caroline DECOOL confirme que ce nombre est nécessaire compte tenu des règles de quorum et des besoins communaux. Les réunions ont lieu a minima 1 fois par trimestre ou plus si nécessaire.

La confidentialité doit être respectée par les membres élus ou non du CCAS.

Vote à l'unanimité pour le nombre de 12

Parmi ces 12 membres, 6 sièges sont réservés aux élus en plus du Maire.

Il est proposé que les membres suivants composent le CCAS :

Caroline DECOOL	Gilberte TORRE
Dorisse DELEPINE	Eric DEGROISSE
Isabelle PATUREL	Olivier ULRICH

Les autres membres du CCAS peuvent représenter des associations d'aide, de handicap ou une expérience sociale individuelle. La secrétaire du CCAS est Sandrine CHAPEL.

Vote à l'unanimité

5. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Cette commission est constituée de contribuables proposés au Directeur des Services Fiscaux:

Titulaires	Suppléants
Denis CLOR(élu)	Claude GARAPON
Jacques CLAY	Alexandre BOUDVILLE (élu)
Pierre CHANTEREAU	Stéphanie DOMO
Maurice DIDIER	Philippe BORTOLOTTI
Françoise BOUJARD	David PERRIER
Stéphane VINCENT(élu)	Claude ZAMBON

Un quorum est nécessaire pour valider les décisions.

Vote à l'unanimité

6. Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Depuis 2 ans, la révision du Code Electoral a entraîné la constitution d'une commission de contrôle.

Les règles de constitution sont fonction de la manière dont les listes sont élues.

Avec une seule liste aux dernières élections municipales, la commission se compose comme dans les communes de moins de 1000 habitants soit :

- d'un conseiller municipal,
- d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet,
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

Avant chaque élection ou a minima une fois par an, la commission se réunit pour vérifier les inscriptions et radiations et répondre aux éventuels recours.

Annick MICHOUUD se propose.

Vote à l'unanimité

7. Correspondant Défense :

Alexandre BOUDVILLE se propose.

Vote à l'unanimité

8. Correspondant Sécurité Routière :

Stéphane VINCENT se propose.

Vote à l'unanimité

9. Groupe d'affouage :

Eric DEGROISSE se propose comme élu référent.

Les noms de Jean-Michel TAILLANDIER, Claude GARAPON et Marc MURE sont proposés comme garants.

Vote à l'unanimité

10. Commissions extra-municipales :

Françoise FONTANA propose de valider la création de 2 commissions, déjà prêtes à fonctionner, et d'élire un président de commission parmi les élus:

Commissions extra-municipales	Président	Autres élus membres
Animations	Fabrice AUBERT	Alexandre BOUDVILLE
Finances	Denis CLOR	Stéphane VINCENT

Concernant la commission « Transition environnementale et sociale » en projet fera l'objet d'une réunion de travail mardi 9 juin de 18h-20h.

Vote à l'unanimité

11. Délégué de l'ADPA « Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie » :

Caroline DECCOL se propose.

Vote à l'unanimité

12. Délégué à la maison de l'Emploi et de l'Entreprise (ex Agir Emploi) :

Dorisse DELEPINE se propose.

Vote à l'unanimité

13. Délégué à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) :

Olivier ULRICH se propose.

Vote à l'unanimité

14. Délégué aux Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) :

Françoise FONTANA se propose.

Vote à l'unanimité

15. Délégué au Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance (SICCE) :

Ce syndicat à la carte exerce plusieurs compétences dans le domaine de l'enfance; les communes décident d'y adhérer ou pas.

Historiquement Herbeys adhère à la compétence « relais assistants maternels » et « lieux d'accueil enfants parents ».

Isabelle PATUREL se propose comme titulaire et Alexandre BOUDVILLE comme suppléant.

Vote à l'unanimité

16. Délégués au Syndicat Intercommunal de Vaulnaveys Indivis :

Ce syndicat gère l'entretien des pistes, des cabanes forestières et les travaux sylvicoles et forestiers de 480 hectares répartis sur les communes de Vaulnaveys-le-Haut et de Chamrousse.

Se proposent : Odile SOUVIGNET et Eric DEGROISSE comme titulaires, Annick MICHOUUD comme suppléante.

Vote à l'unanimité

Clôture du Conseil Municipal à 20h10